



Sous-direction du
recrutement

DGRH D5

Décision

portant nomination du jury d'admissibilité pour le recrutement interne d'assistants ingénieurs, branche d'activité professionnelle B (sciences chimiques et sciences des matériaux), emploi-type Assistant-e ingénieur-e en science des matériaux / caractérisation, session 2022

N° B3C43ASIIAN

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 16 mars 2021 portant adaptation des règles de composition des jurys de concours de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours pour le recrutement d'assistants ingénieurs,

DÉCIDE

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury d'admissibilité pour le recrutement interne d'assistants ingénieurs dans la branche d'activité professionnelle B (sciences chimiques et sciences des matériaux), emploi-type Assistant-e ingénieur-e en science des matériaux / caractérisation, au titre de l'année 2022 :

Madame ALLAIN Magali, ingénieure de recherche de 2ème classe, présidente, Université d'Angers, Angers.

Monsieur CANEVET David, maître de conférences de classe normale, vice-président, Université d'Angers, Angers.

Madame BIHANNIC Isabelle, ingénieure de recherche hors classe CNRS, experte, Université de Lorraine, Vandoeuvre-les-Nancy.

Monsieur BLANCHARD Nicholas, ingénieur de recherche hors classe, expert, Université Claude Bernard Lyon 1, Villeurbanne.

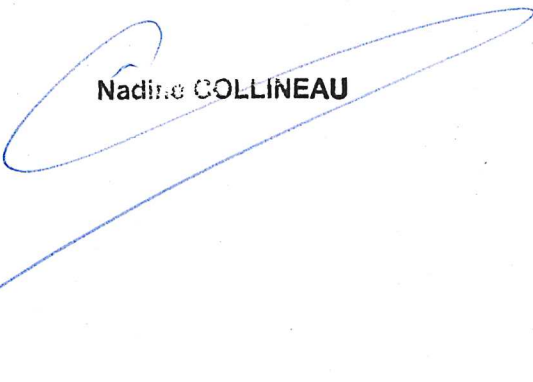
Madame BUFFIERE Sonia, ingénieure d'études hors classe, experte, Université de Bordeaux, Pessac.

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

Fait à Paris, le 27/06/2022

Pour la ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche et par délégation,

La sous-directrice du recrutement



Nadine COLLINEAU